

VILLE DE BEAUCEVILLE
AVIS PUBLIC
1^{er} projet de règlement numéro 2025-545 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341
Consultation publique

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 2025-545 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 ;

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 2 septembre 2025, le conseil a adopté le premier projet de règlement :

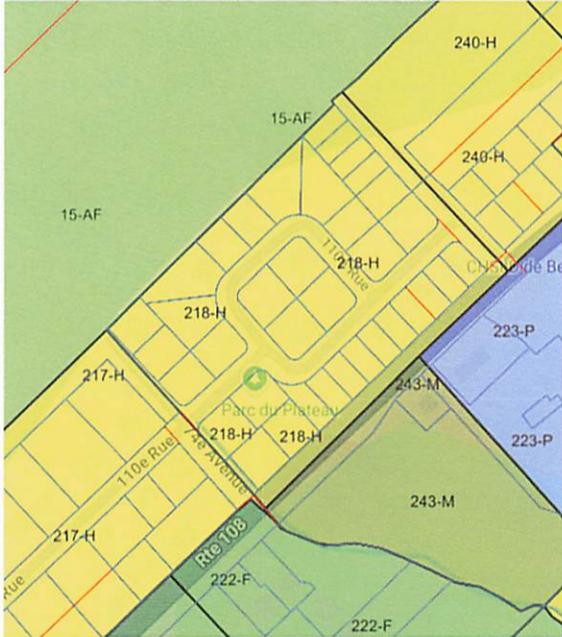
- Règlement numéro 2025-545 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **15 septembre 2025, à 16h00**, à l'Hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville.

Que l'objet du règlement 2025-545 est :

- D'ajouter l'usage d'*habitation bifamiliale isolée* dans la grille des spécifications de la zone 218-H.

La zone 218-H comprend le développement résidentiel du Plateau St-François (partie de la 110^e Rue).

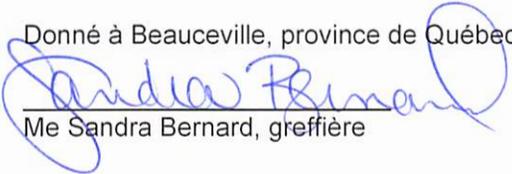


Au cours de cette assemblée publique, le Président d'assemblée ou un autre élu qu'il désignera expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le premier projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

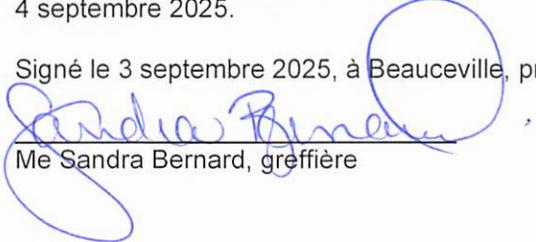
Donné à Beauceville, province de Québec, ce 3 septembre 2025.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 3 septembre 2025 et dans le journal de Québec le 4 septembre 2025.

Signé le 3 septembre 2025, à Beauceville, province de Québec.


Me Sandra Bernard, greffière